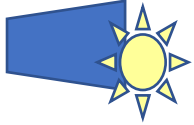




Office de Tourisme de Saint François
Organisme réputé Agréé pour le Classement des Meublés de Tourisme
(en application de l'article D-324-6-1 du Code du Tourisme)



**Bon de commande d'une visite de contrôle en
vue du Classement de meublé(s) de tourisme**



Coordonnées du Demandeur : Propriétaire Mandataire

Civilité : Mademoiselle Madame Monsieur

Nom du demandeur : Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Commune :

N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable :

Courriel :

Disponibilité pour la visite de classement :

(cocher les jours que vous souhaitez ainsi que le moment de la journée qui vous conviendrait le mieux) :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Matin Après-midi

La visite sera effectuée par Lucinda Appatore ou Anne Seck (référentes meublé de tourisme) ou Johana Mourad (suppléante)

Coordonnées du Meublé n°1 :

Adresse du meublé (préciser le nom du meublé, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

Code postal : Commune :

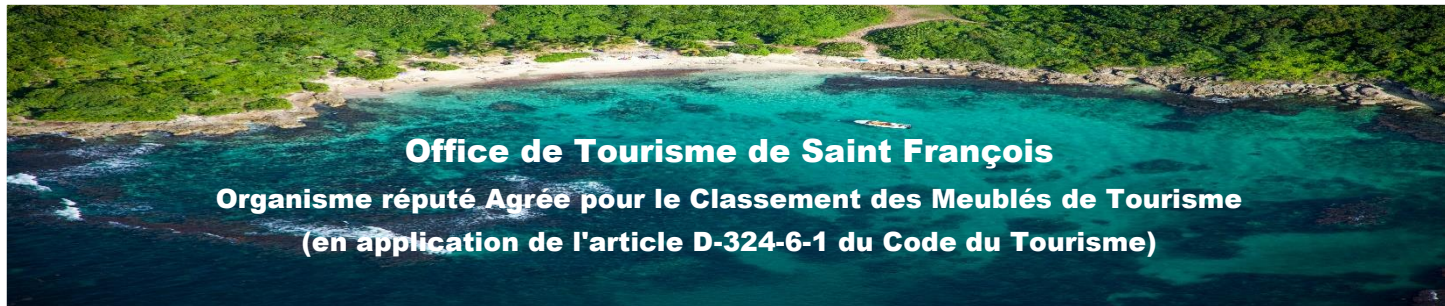
Site internet :

Classement actuel : Non classé Classé (précisez le classement) : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil : Nombre de pièce(s) d'habitation :

Type d'habitation : Récent Ancien Maison Appartement (étage :.....)



Office de Tourisme de Saint François
Organisme réputé Agréé pour le Classement des Meublés de Tourisme
(en application de l'article D-324-6-1 du Code du Tourisme)

Coordonnées du Meublé n°2 :

Adresse du meublé (préciser le nom du meublé, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

.....

Code postal : Commune :

Site internet :

Classement actuel : Non classé Classé (précisez le classement) : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil : Nombre de pièce(s) d'habitation :

Type d'habitation : Récent Ancien Maison Appartement (étage :

Coordonnées du Meublé n°3 :

Adresse du meublé (préciser le nom du meublé, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

.....

Code postal : Commune :

Site internet :

Classement actuel : Non classé Classé (précisez le classement) : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil : Nombre de pièce(s) d'habitation :

Type d'habitation : Récent Ancien Maison Appartement (étage :

Coordonnées du Meublé n°4 :

Adresse du meublé (préciser le nom du meublé, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

.....

Code postal : Commune :

Site internet :

Classement actuel : Non classé Classé (précisez le classement) : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil : Nombre de pièce(s) d'habitation :

Type d'habitation : Récent Ancien Maison Appartement (étage :



Tarifs en vigueur au 1er Août 2017 :

Nombre de Meublé inspecté		Nombre de Meublé(s) inspecté (s)		Nombre de Meublé(s) Inspecté (s)		Nombre de Meublé(s) inspecté (s)	
1		2		3		4	
Appartement ou Bungalow	Villa Haut de Gamme	Appartement ou Bungalow	Villa Haut de Gamme	Appartement ou Bungalow	Villa Haut de Gamme	Appartement ou Bungalow	Villa Haut de Gamme
150€TTC (*)	170€TTC (*)	270€TTC (*)	320€TTC (*)	360€TTC (*)	450€TTC (*)	460€TTC (*)	640€TTC (*)

(*) Association Office de Tourisme de Saint François non assujettie à la T.V.A

Bon de commande à retourner à Office de Tourisme de Saint François accompagné des éléments suivants :

- Etat descriptif et conditions de location du meublé (par meublé)
- Auto diagnostic (à multiplier par le nombre de meublés à classer)
- Formulaire des Surfaces du Meublé (complété à multiplier par le Nbre de Meublés à classer)
- Copie du Récépissé de la Déclaration en Mairie de location de Meublé de Tourisme (cerfa N°14004*02)
- Formulaire de demande de Classement de Meublé de Tourisme (complété) -Cerfa 11819-03
- Règlement par chèque à l'ordre d'Office de Tourisme de Saint François (l'envoi de la facture acquittée au propriétaire auront lieu après la visite de l'évaluateur).

Une date de visite vous sera proposée dans le mois suivant la réception de ces documents.

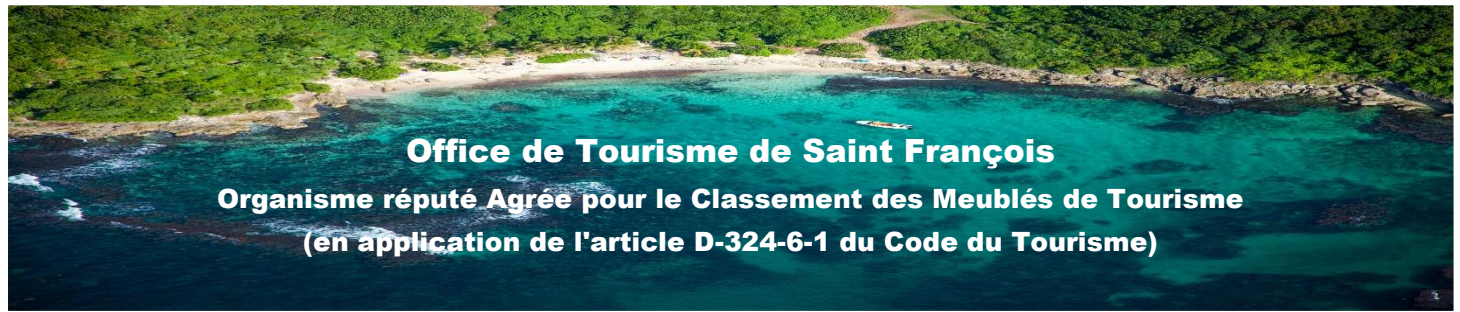
Je reconnais avoir pris connaissance de la note d'information sur le classement des meublés et de l'arrêté du 2 août 2010 (y compris l'annexe I : tableau de classement) fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.

J'autorise l'Office de Tourisme de Saint François dans le cadre de ses missions de classement des meublés de tourisme à utiliser les informations recueillies à des fins de promotion et/ou de commercialisation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente du classement meublé de tourisme ci-jointes, et je les accepte.

Fait à : le :

Signature du propriétaire ou de son mandataire



Conditions générales de Vente Classement des Meublés de Tourisme



1. Application

- 1.1** Les présentes conditions générales de vente sont applicables à la commande d'un classement meublé de tourisme auprès de l'Office de Tourisme de Saint François, association loi 1901, organisme « réputé accrédité » pour le classement des meublés de tourisme, établi à, Avenue de l'Europe 97118 Saint François. **1.2** L'Office de Tourisme de Saint François propose et assure le classement meublé de tourisme du ou des meublés proposé(s) en location touristique par le propriétaire ou la personne morale le représentant ci-après désigné « PROPRIÉTAIRE ».
- 1.3** L'Office de Tourisme de Saint François, se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment en affichant un avis de modification ou de nouvelles conditions générales de vente sur les supports concernés.

2. Offre et commande

- 2.1** La commande d'une visite de contrôle se fait auprès d'Office de Tourisme de Saint François, organisme agréé au classement des meublés de tourisme. **2.2** Un référent ou un suppléant, ci-après nommé « évaluateur », désigné nominativement par Office de Tourisme de Saint François, sera chargé d'effectuer la visite de contrôle en application des normes et procédures fixées par arrêté du 2 août 2010. L'évaluateur justifie des compétences techniques nécessaires pour assurer la mission de contrôle et possède les outils appropriés pour évaluer le ou les meublés selon le tableau de classement publié en annexe 1de l'arrêté du 2 août 2010.

3. Conditions financières et paiement

- 3.1** Les prix d'une visite de contrôle sont libellés en euros, TVA comprise. Les prix et modalités de paiement sont définis dans le bon de commande.
- 3.2** Les prix d'une visite de contrôle visent le déplacement de l'évaluateur et l'instruction du dossier de classement.
- 3.3** Le paiement de la prestation ne saurait en aucune manière être lié à l'obtention du classement demandé par le PROPRIÉTAIRE. Un avis de classement défavorable ne donne pas droit à un remboursement de la prestation.
- 3.4** Le règlement de la visite de contrôle est adressé par chèque à Office de Tourisme de Saint François, en même temps que le bon de commande dûment complété par le PROPRIÉTAIRE. L'Office de Tourisme de Saint François se réserve le droit de refuser une visite de contrôle non réglée au préalable.
- 3.5** L'Office de Tourisme de Saint François se réserve le droit de modifier les tarifs de visite sans préavis. Le tarif en vigueur, au moment de la commande, est garanti pour le PROPRIÉTAIRE sous réserve : d'avoir adressé son bon de commande d'une visite de contrôle et le règlement avant le changement de tarif et d'effectuer la visite de contrôle dans un délai maximum de 3 mois après la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

4. Annulation ou report de visite par L'Office de Tourisme de Saint François

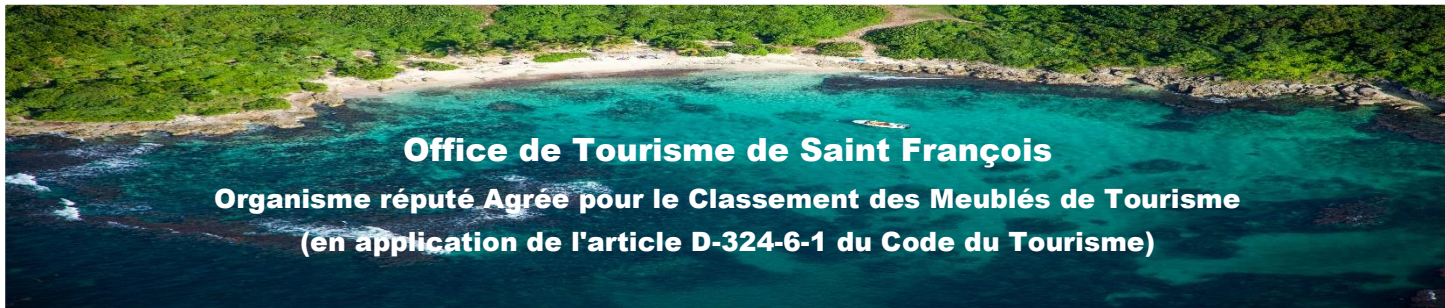
- 4.1** Si la visite de contrôle est empêchée par un évènement non imputable à L'Office de Tourisme de Saint François (exemple : météo, maladie, etc.), le propriétaire sera averti le plus rapidement possible et une nouvelle date sera arrêtée entre les parties sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit demandée au propriétaire.

5. Annulation ou report de visite par le propriétaire

- 5.1** Le propriétaire s'engage en cas d'annulation de la visite, à prévenir L'Office de Tourisme de Saint François au minimum 24 h avant la date de visite initialement prévue, une date ultérieure sera proposée au PROPRIÉTAIRE.
- 5.2** En cas d'annulation non communiquée par le PROPRIÉTAIRE à L'Office de Tourisme de Saint François, une somme forfaitaire de 50 € correspondant aux frais de déplacement de l'évaluateur sera due par le PROPRIÉTAIRE. Elle sera prélevée sur le montant de la visite réglée initialement par la PROPRIÉTAIRE lors de l'envoi du bon de commande. La restitution de la somme restant due au PROPRIÉTAIRE sera effectuée par L'Office de Tourisme de Saint François. Le PROPRIÉTAIRE aura à sa charge de redéposer un dossier complet de demande de visite de contrôle tel que mentionné dans le « bon de commande ». Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure telle qu'elle est entendue par la jurisprudence française et doit être justifiée par le PROPRIÉTAIRE.
- 5.3** Si une visite de contrôle ne peut être réalisée du fait du non-respect des pré-requis (surface minimale inférieure à 12m²) ou de l'occupation non signalée du meublé, la même somme forfaitaire de 50 € sera conservée.

6. Délais

- 6.1** Les délais d'exécution pour une visite de contrôle sont au maximum de 90 jours après réception du bon de commande et du règlement.
- 6.2** La durée de visite de contrôle est estimée à 1heure et 30 minutes.
- 6.3** Le rapport de contrôle et la grille sont envoyés au PROPRIÉTAIRE dans un délai maximum d'un mois après la visite de contrôle.



Office de Tourisme de Saint François
Organisme réputé Agréé pour le Classement des Meublés de Tourisme
(en application de l'article D-324-6-1 du Code du Tourisme)

7. Engagements de L'Office de Tourisme de Saint François

- 7.1** L'Office de Tourisme de Saint François s'engage à détenir l'agrément au classement des meublés de tourisme lors de la visite de contrôle et justifie des compétences et outils nécessaires à la mission de classement d'un meublé.
- 7.2** L'Office de Tourisme de Saint François s'engage à ne pas subordonner une visite de contrôle de meublé de tourisme, à une adhésion ou offre de commercialisation à divers labels ou marques.

8. Engagements du propriétaire

- 8.1** Le PROPRIÉTAIRE s'engage à être présent lors de la visite et à présenter l'hébergement tel qu'il le présenterait lors d'une location touristique (tout équipé, air conditionné allumé, état de propreté irréprochable). Le PROPRIÉTAIRE doit être en mesure de présenter à L'Office de Tourisme de Saint François, les documents nécessaires au contrôle du meublé (ex : mandat, titre de propriété, notices techniques, plans, etc.).
- 8.2** En cas de refus de la décision de classement de la part du PROPRIÉTAIRE, celui-ci s'engage à refuser la proposition de classement dans un délai de 15 jours à compter de la réception du certificat de visite, sans refus de sa part dans ce délai, le classement est acquis. **8.3** Le PROPRIÉTAIRE s'engage à fournir des informations exactes, sincères et complètes à L'Office de Tourisme de Saint François.

9. Responsabilités

- 9.1** L'Office de Tourisme de Saint François n'est pas habilité et ne possède pas les moyens pour vérifier l'application par le PROPRIÉTAIRE d'une réglementation autre que celle liée au classement des meublés de tourisme.
- 9.2** Le PROPRIÉTAIRE devra prendre connaissance et mettre son hébergement locatif aux normes du Code de la construction et de l'habitation. En cas d'accident ou de dégâts encourus lors d'un séjour pour manquement à l'une des normes exigées, L'Office de Tourisme de Saint François et l'évaluateur ayant réalisé la visite de contrôle déclinent toute responsabilité.

10. Confidentialité

- 10.1** L'Office de Tourisme de Saint François s'engage à ne pas communiquer à des tiers, même partiellement, des renseignements dont il a pris connaissance au cours de l'exécution de la présente prestation. Cet engagement s'entend à l'exception de la Préfecture de la Guadeloupe .
- 10.2** Le PROPRIÉTAIRE s'engage à accepter la cession des données recueillies lors de la visite de contrôle à l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant, au Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, à la Direction Régionale du Tourisme de Guadeloupe, ainsi qu'à Atout France, Agence de Développement Touristique de la France, organismes ayant une compétence légale concernant le recensement et/ou le classement des hébergements touristiques.
- 10.3** Conformément à la loi, L'Office de Tourisme de Saint François, a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Déclaration N° 2085656 v 0 du 20/7/2017

11. Réclamations

- 11.1** Le PROPRIÉTAIRE peut adresser une réclamation concernant la délivrance du certificat de visite. Toute réclamation est à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 15 jours après réception du résultat de la visite de contrôle, à l'adresse suivante : Office de Tourisme de Saint François -Avenue de l'Europe- 97118 Saint François Toute réclamation devra comporter le nom, le prénom et les coordonnées complètes du PROPRIÉTAIRE, l'adresse du meublé concerné, la date de visite et le motif précis de la plainte. Un accusé réception est envoyé par écrit dans un délai maximum de 15 jours et la réclamation sera traitée dans un délai de 30 jours.
- 11.2** A défaut de règlement à l'amiable et en cas de litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de l'Office de Tourisme de Saint François avec le PROPRIÉTAIRE, les parties conviennent de porter leur différend devant la juridiction compétente.

12. Droit d'accès et de rectification

- 12.1** Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Office de Tourisme de Saint François -Avenue de l'Europe- 97118 Saint François. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Référentes Classement des Meublés de Tourisme : Lucinda Appatore et Anne Seck Suppléante : Johana Mourad
Contacts : Lucinda : projetsactionstoutsourire02@orange.fr - Anne : directiontoutsourire@orange.fr

Johana : projetsactionstoutsourire03@orange.fr

Office de Tourisme de Saint François Avenue de l'Europe 97118 Saint François Tel 0590 68 66 81 Fax : 0590 88 48 74

www.destination-stfrancois.com